

Présentation de la convention 2018 – 2022

18 Juillet 2018

PROCIVIS - SACICAP BOURGOGNE NORD

53 SACICAP

qui consacrent l'essentiel des dividendes, distribués par ses filiales, à des solutions de financement auprès des ménages modestes ou exclus des circuits bancaires traditionnels

+ de 300 Millions d'euros engagés par les SACICAP en France dans le cadre de leurs Missions Sociales depuis 2008.

+26 000 Ménages

modestes et très modestes aidés dans le cadre de l'amélioration de leurs logements et permettant la réalisation de plus d'1 milliard d'euros de travaux.

L'OFFRE PROCIVIS : Un Objectif - Deux cibles

Un Objectif :



Répondre aux enjeux et aux objectifs fixés par le Gouvernement dans la Stratégie logement du Gouvernement, le Plan Climat et Action cœur de ville, en **élargissant l'offre de financement** des travaux de rénovation énergétique

Deux Cibles :

- * Les **copropriétés** dites « fragiles » ou « en difficulté » (aide collective)
- * Les **ménages** aux revenus modestes ou très modestes (aide individuelle)

ACCOMPAGNEMENT DES COPROPRIETES FRAGILES ET EN DIFFICULTE

Principe :

- ✓ **Préfinancement des subventions** accordées par l'Anah au **Syndicat de copropriétaires** pour les travaux d'économie d'énergie.

=> **Sous la forme d'un prêt collectif à taux zéro**

Copropriétés ciblées :

- ✓ **Copropriétés fragiles** (Travaux de rénovation énergétique)
- ✓ **Copropriétés en difficulté** (Travaux de rénovation énergétique, travaux d'urgence et de mise en sécurisation)

PREFINANCEMENT DES SUBVENTIONS DE L'ANAH DEDIEES AUX COPROPRIETES FRAGILES

Les SACICAP s'engagent à préfinancer la subvention de L'Anah, pour la réalisation de travaux de **rénovation énergétique**, par un **prêt collectif sans intérêts au profit du syndicat de copropriétaires**, dont la copropriété remplit les deux critères suivants :

- * Une classification énergétique du ou des bâtiments comprise entre D et G ;
- * Un taux d'impayés en N-2 des charges de copropriété compris entre 8 et 25% selon la taille de la copropriété :
 - entre 8 et 15% pour les copropriétés de plus de 200 lots
 - entre 8 et 25% pour toutes les autres copropriétés.

PREFINANCEMENT DES SUBVENTIONS DE L'ANAH DEDIEES AUX COPROPRIETE EN DIFFICULTE

Les SACICAP s'engagent à préfinancer la subvention de L' Anah pour la réalisation de travaux de **rénovation énergétique d'urgence** ou de **mise en sécurité**, par un **prêt collectif sans intérêts au profit du syndicat de copropriétaires**, dont la copropriété connaît :

- * Des difficultés importantes sur les plans social, technique et/ou financier,
- * Relève d'une procédure spécifique liée à un arrêté ou des dispositifs de l'Anah (Plan de sauvegarde, OPAH copropriété, insalubrité, péril, injonction de travaux au titre du risque de saturnisme ou de la sécurité des équipements communs)
- * Relève d'une décision de justice (administration provisoire).

INTERVENTION TRES SOCIALE EN FAVEUR DES PROPRIETAIRES OCCUPANTS

Les SACICAP s'engagent à poursuivre leurs missions sociales auprès des propriétaires occupants bénéficiaires d'une aide individuelle de l'Anah, et éventuellement de l'Etat ou d'une collectivité locale sous la forme de **prêts sans intérêts** pour :

- * Le **Préfinancement des aides publiques**
- * Voire le **financement du reste à charge**,

Dans le cas de travaux de rénovation qui concernent notamment:

- * La lutte contre la **précarité énergétique** ;
- * La sortie d'insalubrité, la lutte contre l'habitat indigne ou dégradé ;
- * **L'amélioration et la mise aux normes de l'habitat** dans le cadre des politiques nationales et/ou locales du logement ;
- * **L'amélioration et l'adaptation de l'habitat pour le maintien à domicile des personnes âgées** ;
- * **L'adaptation du logement aux personnes handicapées.**

L'Offre PROCIVIS : Contexte

- ▶ Mme F. Âgée de 65 ans, retraitée et vit seule dans une maison qui nécessite des travaux d'amélioration.
- ▶ Mme F. dispose de faibles revenus et connaît des difficultés pour se chauffer, en raison de l'obsolescence du système de chauffage et de la mauvaise isolation de sa maison.
- ▶ Des travaux de rénovation lui permettrait d'obtenir un gain énergétique estimé à 42% et lui ferait réaliser d'importantes économies.
- ▶ Le coût des travaux ont été estimés à 24 390 €

L'Offre PROCIVIS : Financement

- ▶ Pour Financer son projet, Mme a sollicité des aides auprès de l'Anah et de la Carsat et du Conseil départemental:
- ▶ Subvention de l'Anah : 14 000 €
- ▶ Subvention du Conseil Départemental : 250 €
- ▶ Subvention CARSAT: 1 500 €
 - ▶ => **Reste à charge 8 640 €**
- ▶ **Procivis propose à Mme F dans le cadre de cette nouvelle convention et afin de lui permettre la réalisation et le démarrage des travaux :**
- ▶ Le pré- financement des subventions:
- ▶ Un prêt Missions Sociales (CARSAT) de 3 000 €, sans intérêt, sur 36 mois
- ▶ Un prêt Missions Sociales de 5 640 €, sans intérêt, sur XXX mois

PREFINANCEMENT DU CREDIT D'IMPOT POUR LES DEPENSES DE TRAVAUX PRESCRITS DANS LE CADRE D'UN PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT)

Les SACICAP s'engagent à assurer le préfinancement des travaux obligatoires auprès des propriétaires, à hauteur du montant du crédit d'impôt.

Priorité est donnée aux ménages éligibles aux financements accordés par l'Anah au titre du programme « Habiter Mieux ».

Pour nous contacter :

PROCIVIS – SACICAP BOURGOGNE NORD

7 Bd REMBRANDT

21000 DIJON

Directeur Général : Marylène GRAFFIN

marylene.graffin@procivis.fr

06 76 33 29 06

Chargé de missions sociales : Patrice ASSALIT

patrice.assalit@procivis.fr

07 88 21 81 30